



D.2025.06.18.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 18 Juin 2025

6 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.2 - Poste de Responsable du pôle Offre de Mobilités au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et ressources – Modification de la délibération D 2014.09.24.15.1 portant création de l'emploi de chargé d'études et création de l'emploi de responsable du service Offre de mobilités - Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Dans la cadre d'un changement d'organisation de la direction Attractivité de la Direction Générale Adjointe Mobilité et Ressources, il est proposé de transformer l'emploi de chargé d'étude créé par délibération D 2014.09.24.15.1 et de créer l'emploi de Responsable du Service Offre de Mobilités.

En 2023, l'organisation de la DGAMR – volet Mobilités, a été réalisée permettant plus d'efficacité et de transversalité entre les équipes. Seules deux directions existent désormais, au lieu de quatre : Attractivité et Stratégie et Planification des Mobilités.

La restructuration du réseau à l'horizon de la Ligne C, les perspectives sur les transports scolaires et l'optimisation globale du réseau bus dans une perspective de développement futur tendent à anticiper une adaptation de l'organisation.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la fonction de Référente sur les dossiers transversaux du pôle Offre a été créée.

Une évolution de cette fonction de référente vers la création de la fonction de responsable du service « Offre de mobilités » permettrait de disposer d'une vision plus stratégique et transversale du développement de l'offre.

Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'un avis du comité social territorial le 2 juin 2025.

Cet emploi à temps complet répond à un besoin permanent et sera pourvu dans le cadre d'une mobilité interne après déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG31.

Toutefois, dans le cadre d'une procédure de recrutement sur cet emploi et dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, le poste pourrait être pourvu par voie contractuelle (article L332-8 du code général de la fonction publique).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent aux grades d'ingénieur ou d'ingénieur principal.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4^{ème} ou 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur ;
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou à partir du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à Tisséo Collectivités et des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC (Tisséo Collectivités) à pourvoir le poste selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à créer l'emploi de responsable du service offre de mobilités relevant du cadre d'emplois des ingénieurs conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC (Tisséo Collectivités).

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES